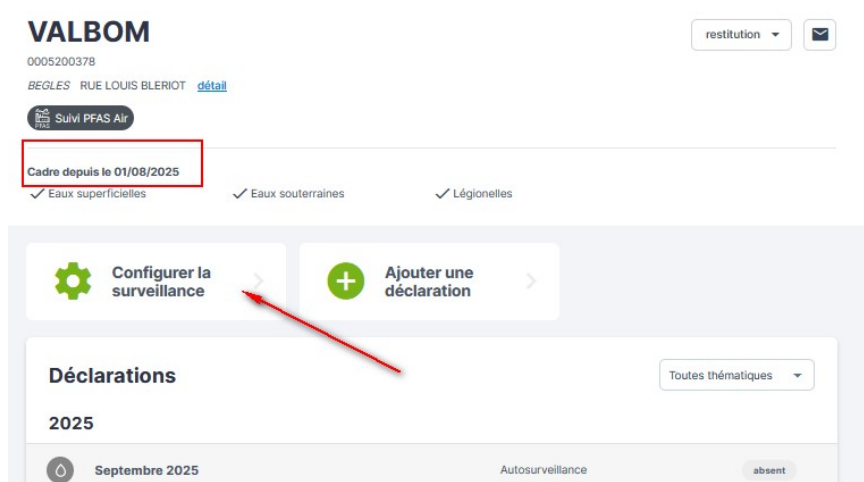
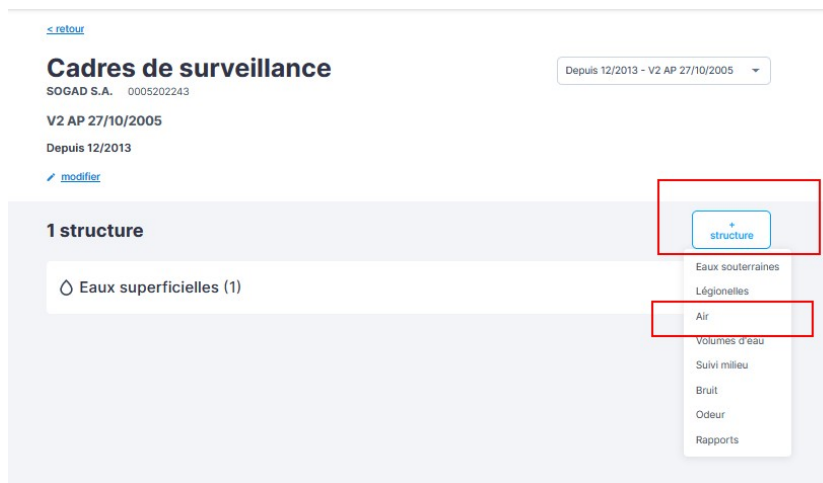


GIDAF – Auto-surveillance PFAS Air

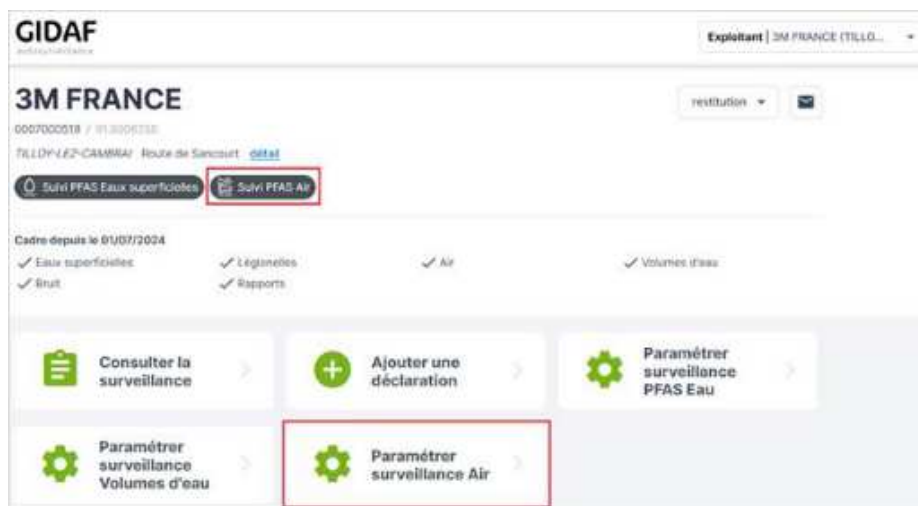
La version de l'application GIDAF déployée le 17/07/25, comporte notamment l'évolution suivante :

- Ajout de la thématique « PFAS Air », en lien avec l'AM du 31/10/2024 :
 - Les établissements concernés (installations d'incinération, de co-incinération et d'autres traitements thermiques de déchets) auront un indicateur « Suivi PFAS Air » sur leur fiche établissement
 - Le Suivi PFAS AIR est actuellement actif et figure sur la fiche GIDAF de tous les établissements. (Vous avez dû recevoir un mail dédié de la part de BRGM courant juillet)
 - **A ce jour aucun des établissements concernés n'a paramétré le cadre PFAS AIR !**
 - S'il s'agit d'un nouveau cadre, les établissements devront procéder à sa création :





- Pour paramétrer la surveillance Air (utilisée à la fois pour la surveillance périodique et la surveillance PFAS liée à l'AM) il faut utiliser le bouton « Paramétrer surveillance Air » accessible sur leur fiche établissement :



- Le formulaire d'édition d'un point de surveillance Air contient 2 nouveaux champs :
 - Une liste déroulante [Type de procédé], obligatoire, avec 2 choix possibles : « Traitement thermique des déchets » ou « Autre » (*seuls les points de type « Traitement thermique des déchets » seront affichés dans les déclarations PFAS Air*)
 - Une liste déroulante [Système(s) de traitement de fumées], affiché et obligatoire uniquement pour les points de type « Traitement thermique des déchets »

Nouveau point

Nom du point *

Type de procédé *

Système(s) de traitement de fumées *

Ajouter

Annuler

○ Nouvelle déclaration « PFAS Air »

Mars 2025 - Auto-surveillance - enregistrer

Q'DE METRAY

test

Synthèse

☐ Aucun résultat à déclarer ☒ Résultats à déclarer

Date de prélèvement * JJ/MM/AAAA

☐ Durée du prélèvement > 4h ?

Commentaire *

Condition particulière de prélèvement, d'échantillonnage ou d'analyse / Difficulté rencontrée / Prélèvement effectué antérieurement à l'entrée en vigueur de l'arrêté ministériel / Durée de prélèvement < 4h / Volume prélevé < 3 l/m³ sec / ...

Débit-volume mesuré lors du prélèvement des PFAS (l/m³ sec à O2 ref) *

Volume prélevé pour la mesure des PFAS (l/m³ sec) *

Fluxure d'hydrogène (ng/l/m³ sec à O2 ref) *

Paramètre (code SANDRE) (numéro CAS)	Remarque d'analyse	LQ de mesure (ng/l/m ³ sec à O2 ref)	Concentration (ng/l/m ³ sec à O2 ref)	
			C min	C max
PF6A (5806) (375-22-4)	Résultat > LQ de mesure	1	2	3
PF6uA (5878) (3706-00-3)	Résultat < LQ de mesure	1	0	1
PF6uA (5878) (307-24-4)	Absence de mesure	-		
PF6uA (5877) (375-81-0)	Résultat > LQ de mesure	-		
PF6A (5347) (335-87-1)	Résultat > LQ de mesure	-		
PF6A (5508) (375-85-1)	Résultat > LQ de mesure	-		

○ Restitution PFAS Air au format Excel disponible pour l'Inspection depuis la liste des établissements

GIDAF - établissements - Déclarations - raison sociale ou identifiant - Administrateur Inspection

Filtres

Géographique

Bassin

Région

Département

Commune

Saisie de 3 caractères min.

Établissements 16 200 résultats

action

tri par : Raison sociale - par ordre croissant

Exporter cadres ouverts

Exporter suivi des transmissions

Exporter restitution PFAS Eaux superficielles

Exporter restitution PFAS Air

Exporter restitution sécheresse 2024

Exporter restitution sécheresse 2025

1.08

161 DATACENTER SAS

006100289 LIMONEST 0 - 85

006413596 SAINT-JULIEN

006409408 PEYNIER

0002302716 BLYES

0006705644 NIEDERLAUTERBACH